

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!

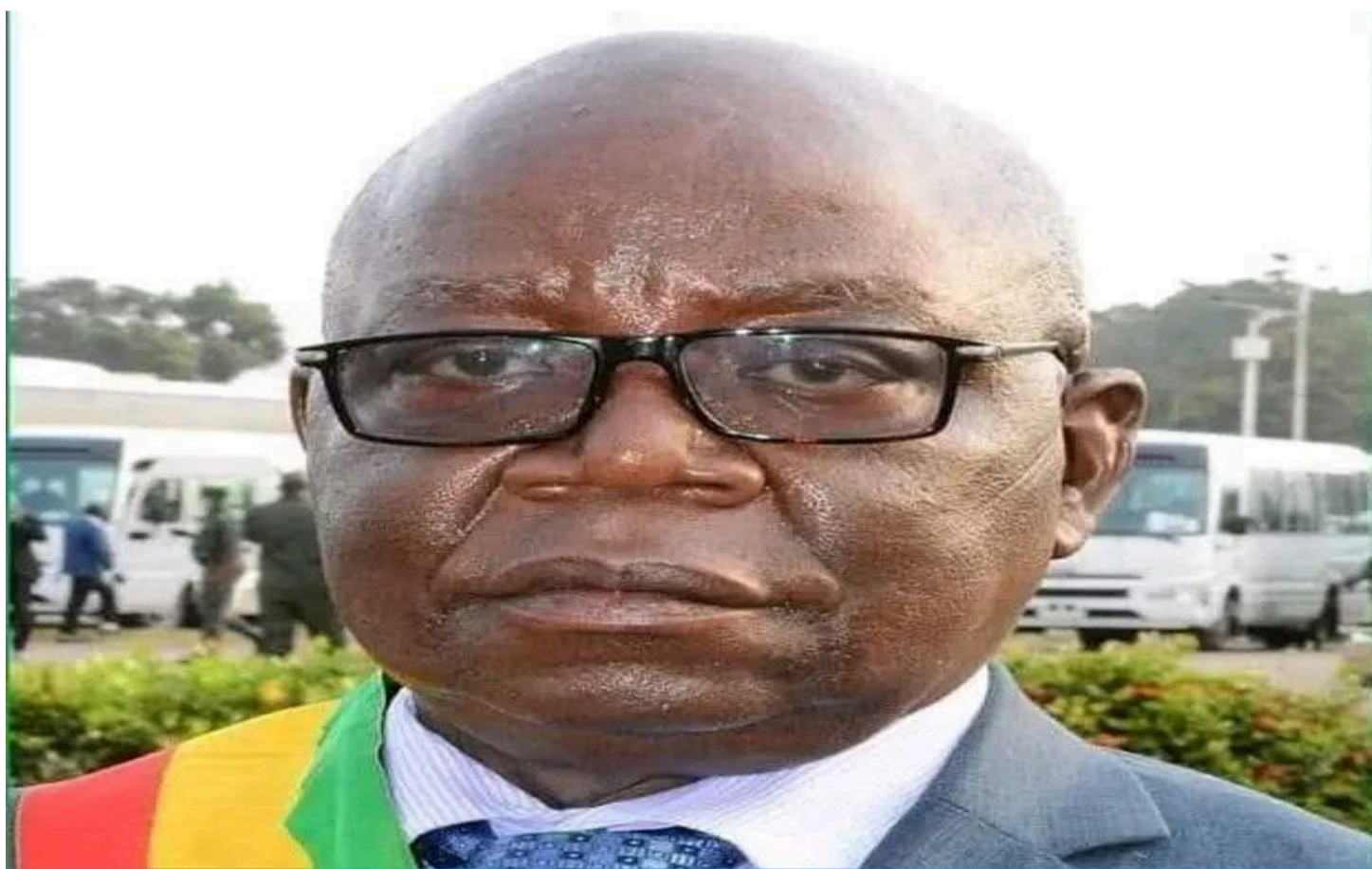


HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 437 DU JEUDI 18 JUILLET 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Décès du Pr Maurice Togba Zogbélemou

P.4

Témoignages émouvants de la famille et des proches du défunt



Edito à vue d'Aigle

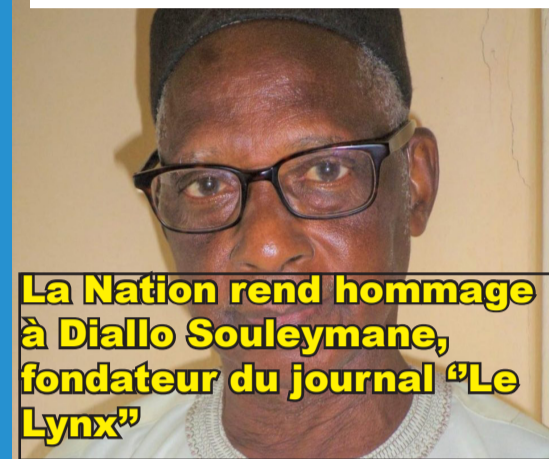
A l'heure des examens nationaux

Le coup d'envoi des examens nationaux, session 2026, sera donné ce jeudi 18 juin sur toute l'étendue du territoire national. Comme d'habitude, l'honneur reviendra aux élèves de 6^e Année, candidats au Certificat d'études élémentaires (CEE) d'ouvrir le bal. Ils affrontent leurs épreuves trois jours de suite, sans repos, du 18 au 20 juin 2026. Ils seront suivis par les candidats au BEPC (Brevet d'études du premier cycle). La boucle sera bouclée par les élèves de terminale candidats au baccalauréat. Il est à espérer vivement que ces examens nationaux se dérouleront dans les règles de l'art et permettront de qualifier davantage.....

Conakry

P.3

La Nation rend hommage à Diallo Souleymane, fondateur du journal "Le Lynx"



Double scrutin

P.5

Sept partis politiques demandent l'annulation des résultats provisoires de la DGE



Éducation

P.4

595 449 candidats attendus aux examens nationaux



Xénophobie

P.5

François Louncény Fall dit tout le mal qu'il pense du phénomène

Journée de l'enfant africain

P.5

« Vous êtes la raison pour laquelle nous travaillons » (la ministre Patricia Lamah)

Vie de la nation

P.2

L'exigence de responsabilité, au-delà des urnes et du deuil

Édito à vue d'aigle



A l'heure des examens nationaux

Le coup d'envoi des examens nationaux, session 2026, sera donné ce jeudi 18 juin sur toute l'étendue du territoire national. Comme d'habitude, l'honneur reviendra aux élèves de 6^e Année, candidats au Certificat d'études élémentaires (CEE) d'ouvrir le bal. Ils affrontent leurs épreuves trois jours de suite, sans repos, du 18 au 20 juin 2026. Ils seront suivis par les candidats au BEPC (Brevet d'études du premier cycle). La boucle sera bouclée par les élèves de terminale candidats au baccalauréat. Il est à espérer vivement que ces examens nationaux se dérouleront dans les règles de l'art et permettront de

qualifier davantage le système éducatif guinéen. Partout, comme les années précédentes, des conseils seront donnés aux candidats tout comme des instructions fermes aux surveillants pour que tout se passe dans de bonnes conditions dans les centres d'examen. Des dispositions d'ordre sanitaire et sécuritaire sont également prises. Pour tous les observateurs, l'organisation des examens nationaux session 2026 aura valeur de test pour Alpha Bacar Barry, qui, depuis le dernier remaniement ministériel, est à la tête du grand département ministériel en charge de l'Enseignement pré-universitaire, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Les admis au CEE s'ouvriront les portes du collège, ceux du BEPC deviendront lycéens à la prochaine rentrée scolaire. Quant aux élèves de terminale, il leur faudra décrocher le baccalauréat pour pouvoir accéder aux institutions d'enseignement supérieur du pays. Au terme des examens nationaux qui se tiennent après les compositions de passage en classe supérieure (pour les classes intermédiaires), les élèves et les enseignants auront droit à trois de vacances bien méritées. Une période souvent mise à profit par les intéressés pour voyager (à l'intérieur ou à l'étranger), apprendre un métier (coiffure, couture, conduite auto) ou mener une activité génératrice de revenu (petit commerce, gardiennage).

Kèfina Diakité

L'exigence de responsabilité, au-delà des urnes et du deuil



La semaine du 11 au 17 juin 2026 a constitué pour la Guinée une période de décantation, où la nation s'est efforcée de conjuguer le recueillement national avec la mise en marche des institutions issues du scrutin du 31 mai. Si l'émotion restait vive après la disparition du doyen Souleymane Diallo, l'actualité a été dominée par le besoin impérieux de passer d'une phase de compétition électorale à celle, plus exigeante, de la responsabilité publique.

L'assainissement de la presse : Un héritage en actes

Le symposium organisé en hommage au doyen Souleymane Diallo n'a pas été qu'une simple cérémonie de recueillement ; il a agi comme une véritable tribune pour l'avenir de la corporation. Les débats qui ont suivi, notamment lors des concertations à la Maison de la Presse, témoignent d'une prise de conscience aiguë chez les acteurs des médias. L'examen des statuts des associations professionnelles, visé comme un outil de validation et d'assainissement,

marque une étape décisive pour écarter l'imposture et professionnaliser le métier. Cette volonté de « valider avec brio » les textes fondamentaux prouve que le secteur a entendu l'appel à la rigueur laissé en héritage par le doyen.

Vers une nouvelle gouvernance locale et législative

Avec la clôture des contentieux électoraux, le pays entre dans une phase d'installation des élus. L'enjeu majeur de cette semaine a été la préparation des futurs députés et conseillers communaux à la gestion des affaires publiques.

Le passage des promesses électorales à la réalité de la gouvernance locale impose une transformation radicale des méthodes :

-Transparence financière : Le contrôle rigoureux des fonds publics devient une exigence citoyenne, à une époque où le citoyen guinéen demande des comptes.

-Gouvernance décentralisée : Les nouvelles communes doivent désormais devenir des pôles de développement économique, en s'appropriant les enjeux de la décentralisation.

Un climat économique sous surveillance

Sur le plan économique, cette semaine a confirmé la nécessité de stabiliser le cadre des affaires. Alors que le gouvernement multiplie les efforts pour maintenir le cap budgétaire, le secteur privé guinéen exprime une attente claire : la stabilité politique et la fin de l'improvi-

sation réglementaire. La lutte contre les pratiques déloyales et la recherche d'une meilleure efficacité dans la collecte des recettes minières restent au centre des priorités. L'économie guinéenne, tout en résistant aux vents contraires de l'inflation, doit désormais miser sur une croissance inclusive qui se fait sentir dans le quotidien des ménages, et pas seulement dans les statistiques nationales.

En résumé : Les défis d'une nouvelle ère

-Éthique professionnelle : La modernisation des statuts des médias comme rempart contre l'imposture.

-Stabilité institutionnelle : La fin du cycle électoral et l'entrée en fonction des élus locaux et législatifs.

-Responsabilité citoyenne : Une vigilance accrue des citoyens vis-à-vis de la gestion publique, marquant une étape supplémentaire dans la maturité démocratique du pays.

La Guinée conclut cette mi-juin avec une certitude : le temps de la campagne est révolu. Les défis qui attendent les nouveaux élus sont immenses, et la vigilance — qu'elle soit journalistique ou citoyenne — sera le meilleur garant du respect des engagements pris devant les urnes. La transition, au sens large du terme, se joue désormais dans la capacité de chacun à transformer les aspirations en résultats tangibles pour le développement de la Nation.

Kèfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018
Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com
Tél: (+224) 621 93 53 88
Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kèfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité
Tél. +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53
Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo
Rédacteur en Chef: Sékou Condé
Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba
Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kèfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura
Stagiaire: Mamadou Oury Bah
Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub: Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50
Chef PAO: Ibrahima Bangoura
Imprimeur: Alseny Camara 628066445
Imprimerie: Imprimerie Lanyi
Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre
Mise en page: Ibrahima BANGOURA
Photographe: Moustapha Camara
Édité par : Kèfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Examens nationaux

L'appel de la présidente de la FEGUIPAE, Hadja Adama Sow, aux différents candidats

Dans un entretien accordé mercredi 17 juin 2026 à Mosaïqueguinee.com, la présidente de la Fédération guinéenne des parents d'élèves et amis de l'école (FEGUIPAE), Hadja Adama Sow, a lancé un appel aux candidats des différents examens nationaux, session 2026.

« Je commence par remercier et féliciter le ministère de l'Enseignement pour la réussite de l'année scolaire. Je félicite également tous les encadreurs, les enseignants ainsi que l'ensemble de l'administration scolaire pour le travail accompli », a indiqué Hadja Adama Sow. Pour elle, les examens ne doivent pas être perçus comme une épreuve exceptionnelle, mais comme une étape normale permettant aux élèves de démontrer les connaissances acquises durant l'année. « Aujourd'hui, nous sommes à la phase d'évaluation de nos enfants. Cette évaluation n'a rien d'extraordinaire. Il s'agit simplement de restituer ce qu'on a appris. Les candidats ne doivent pas considérer les examens

comme un moment où il faut utiliser tous les moyens pour réussir. La réussite doit être obtenue par le travail et le mérite. Il ne faut pas demander aux parents de payer de l'argent pour corrompre des surveillants ou rejoindre des groupes WhatsApp destinés à faciliter la fraude. Il faut plutôt réviser et rendre ce que l'on a appris », dira-t-elle. Et de s'adresser directement aux candidats en ces termes : « Ce que vous connaissez, c'est cela que vous devez restituer. Lorsque quelqu'un vous souffle les réponses, vous ne faites que recopier sans maîtriser le contenu. Les candidats doivent avoir confiance en eux-mêmes et ne jamais compter sur une autre personne pour réussir »

Elle n'a pas manqué aussi d'interpeller les parents sur leur rôle dans l'éducation et l'encadrement de leurs enfants, les invitant à privilégier une réussite honnête. « La meilleure manière d'aider nos enfants est de les accompagner vers une réussite digne et honnête, et non vers la fraude. Lorsqu'un enfant obtient un résultat qu'il ne mérite pas, cela finit toujours par se retourner contre lui dans la suite de ses études », ajoutera la présidente de la FEGUIPAE. « Les surveillants doivent appliquer les règles prévues dans les règlements généraux. Ils ne doivent pas être complices de la fraude, mais ils ne doivent pas non plus sanctionner injustement des candidats qui n'ont commis aucune faute », a-t-elle martelé. Espérons que ses conseils ne tomberont pas dans des oreilles de sourds.

Synthèse de Kèfina Diakité

Conakry

La Nation rend hommage à Diallo Souleymane, fondateur du journal "Le Lynx"

La Guinée a rendu un dernier hommage à Souleymane Diallo, fondateur du groupe de presse "Le Lynx-La Lance", décédé le 1er juin 2026 au Canada des suites de maladie. Un symposium organisé le 11 juin au Palais du peuple de Conakry a réuni membres de sa famille, collaborateurs, professionnels des médias et représentants des institutions publiques autour de la mémoire de celui qui est considéré comme l'un des pionniers de la presse indépendante en Guinée.



Journaliste, éditorialiste et promoteur de médias, Souleymane Diallo a consacré plusieurs décennies à la défense de la liberté de la presse et à la formation de nombreuses générations de journalistes. Les différents intervenants ont salué son parcours, son exigence professionnelle et son apport au paysage médiatique national.

La famille se souvient d'un père attaché aux valeurs du dialogue

Prenant la parole au nom de la famille, Mariame Diallo a évoqué le père de famille

derrière la figure publique. Elle a rappelé que, malgré les nombreuses responsabilités qui l'éloignaient souvent du foyer, Souleymane Diallo demeurait profondément présent dans l'éducation de ses enfants. Selon elle, il leur a transmis des valeurs fondées sur la discipline, le sens du travail bien fait, l'amour de la lecture et l'esprit critique.

« Chez nous, le dialogue était roi. Nous avons le droit d'être en désaccord avec lui. Il encourageait la contradiction et nous a offert l'espace pour exister », a-t-elle témoigné.

Les employés saluent un patron dévoué à son métier

Au nom des travailleurs du groupe Le Lynx-La Lance, Diawo Laboyah Barry a décrit un homme entièrement consacré au journalisme.

Il a rappelé que le fondateur du Lynx fréquentait régulièrement la rédaction, du lundi au samedi, et se rendait souvent à l'imprimerie les dimanches. Même avant son départ pour le Canada, en décembre dernier, il continuait d'assurer une présence constante au sein de son entreprise.

« Notre employeur était l'employé le plus régulier du groupe », a-t-il affirmé. Diawo Barry a également assuré que les équipes entendaient poursuivre l'œuvre laissée par leur fondateur. Pour lui, le Lynx est devenu un patrimoine national dont la pérennité constitue une responsabilité collective.

Une référence pour la presse guinéenne

Le président de l'Association guinéenne des éditeurs de la presse indépendante (AGUIPEL), Amadou Tham Camara, a présenté Souleymane Diallo comme une référence et une école pour plu-

sieurs générations de journalistes.

Ancien collègue du défunt au sein du Conseil national de la transition (CNT) en 2010, il a rappelé son engagement en faveur des libertés publiques et sa contribution à l'adoption de textes importants régissant le secteur des médias.

Selon le patron du site Guineenews, l'histoire retiendra Souleymane Diallo comme l'un des artisans du cadre juridique qui encadre aujourd'hui la presse guinéenne.

Un formateur exigeant et attentif

Ancien employé du Lynx et représentant de l'Agence guinéenne des éditeurs de la presse indépendante (AGEPI), Moussa Cissé a partagé un souvenir illustrant la méthode de travail du disparu. Il a raconté qu'après avoir rejeté plusieurs versions d'un article qu'il lui avait soumises, Souleymane Diallo avait finalement publié la première mouture tout en le nommant secrétaire général de la rédaction.

À travers cette anecdote, Moussa Cissé a mis en avant la rigueur, l'exigence et le sens de la formation qui caractérisaient son ancien patron.

Le gouvernement salue un défenseur de la presse indépendante

Portant la voix des autorités publiques, le ministre porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, a souligné l'engagement constant de Souley-

mane Diallo en faveur d'une presse libre et indépendante.

Le ministre a rappelé que le fondateur du Lynx aimait distinguer « un journal de l'opposition » d'« un journal d'opposition », une formule qui traduisait sa conception du journalisme : une presse indépendante de tout alignement partisan mais résolument attachée au contrôle de l'action publique.

Le ministre a également mis en avant le style éditorial développé par le Lynx, mêlant information, satire, caricature et humour, ainsi que son rôle dans la formation de nombreux journalistes guinéens.

Il a enfin rappelé que le président de la République, le général Mamadi Doumbouya, avait élevé Souleymane Diallo au rang de chevalier de l'Ordre national du Colatier.

Un héritage qui dépasse le cadre de la presse

Les témoignages recueillis lors de ce symposium ont mis en lumière un homme de conviction, un professionnel rigoureux et un formateur reconnu. Au-delà du journaliste, les intervenants ont salué un acteur majeur de la vie publique guinéenne dont l'œuvre continue d'influencer le paysage médiatique national.

Samuel Demba. D

Xénophobie

François Louncény Fall dit tout le mal qu'il pense du phénomène

« Quand la Xénophobie trahit la mémoire africaine », c'est le titre de la tribune signée de François Louncény Fall, ancien Premier ministre guinéen et diplomate de carrière. Lisez...



« L'Afrique ne peut dénoncer les murs dressés ailleurs tout en érigeant les siens à l'intérieur de ses propres frontières. Lorsque les politiques migratoires de Donald Trump ont suscité l'indignation à travers le monde, de nombreuses voix africaines se sont élevées pour rappeler les valeurs de solidarité, d'ouverture et de dignité humaine.

Pourtant, dans plusieurs pays du continent, des ressortissants africains continuent d'être victimes de violences, de discriminations et de campagnes de rejet

fondées sur leur nationalité.

Le paradoxe est saisissant lorsqu'il touche des citoyens de pays qui ont tout sacrifié pour soutenir la lutte de l'ANC contre le système ségrégationniste de l'Apartheid, notamment les pays de la ligne de front, la Guinée, le Nigeria et le Ghana. Ces nations ont joué un rôle historique dans le combat contre l'apartheid en Afrique du Sud.

Elles ont porté la cause de la liberté africaine dans les forums internationaux, soutenu les mouvements de libération et contribué à faire de la lutte contre la ségrégation raciale un combat continental. Comment expliquer que les descendants de ceux qui ont défendu l'unité africaine soient aujourd'hui pris pour cibles parce qu'ils viennent d'un autre pays du continent ?

Cette réalité soulève une question fondamentale : quelle

crédibilité accorder à notre discours panafricain si l'Africain devient l'étranger de l'Africain ? L'Agenda 2063 que nous ambitionnons pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique, où les personnes, les biens et les idées circulent librement. Mais cet idéal ne pourra se concrétiser tant que la méfiance, le rejet et la stigmatisation continueront d'empoisonner les relations entre peuples frères.

La xénophobie n'est jamais un bon signe pour l'avenir du continent. Elle fragilise l'intégration économique, nourrit les divisions politiques et affaiblit la voix de l'Afrique sur la scène internationale.

L'histoire nous enseigne pourtant une autre leçon : c'est l'unité qui a permis de vaincre l'apartheid. C'est encore l'unité qui permettra de relever les défis du XXIe siècle pour une Afrique unie et forte.

L'Afrique doit choisir entre la peur de l'autre et la fidélité à son idéal panafricain. Son avenir dépend de ce choix. », a écrit François Louncény Fall.

Mamadou Oury

SEG

Le président du Conseil d'administration fait des révélations

Le mercredi 17 juin 2026, à la faveur de l'installation du nouveau Directeur général de la Société des Eaux de Guinée (SEG), le président de son Conseil d'administration, Yaya Sow, a fait des révélations, en parlant de 19 milliards de découverts et d'un système social en faillite.

Selon le site Guineenews, l'ancien ministre des Infrastructures et des Travaux publics a mis cette occasion à profit pour se livrer à un grand déballage. Il n'a pas mis de gant pour dresser un sombre bilan financier et social de l'entreprise étatique.

A l'en croire, la Société des Eaux de Guinée ploie sous le poids de dettes massives qui asphyxient son fonctionnement. Au-delà des dettes fournisseurs et bancaires colossales, Yaya Sow a révélé l'existence de découverts bancaires vertigineux. Ces derniers s'élevaient à 19 milliards de francs guinéens à l'époque de son état des lieux.

La gestion passée est également pointée du doigt pour des manquements légaux majeurs. La TVA était ainsi collectée auprès des clients mais jamais reversée aux caisses de l'État. L'on apprend que

les cotisations salariales et patronales n'étaient pas transférées à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Ce qui, sur le plan social, aurait eu des conséquences dramatiques pour le personnel. Selon toujours Yaya Sow, président du Conseil d'Administration de la SEG, la situation était devenue tellement critique qu'un agent pouvait cumuler 25 ans de carrière au sein de la société et partir à la retraite sans toucher la moindre pension. C'est dans cette situation que le nouveau directeur général de la SEG, Algassimou Dioubaté, prend ses fonctions. A la tête de cette société d'Etat, il devra relever le défi de la restructuration pour mériter la confiance placée en lui par le président de la République, le Premier ministre et le ministre en charge de l'Hydraulique.

Kaba Kankoula

Décès du Pr Maurice Togba Zogbélémou

Témoignages émouvants de la famille et des proches du défunt

Le Professeur Maurice Togba Zogbélémou est décédé lundi 15 juin 2026 à 4 heures du matin à Conakry, des suites de maladie. Ministre, député et enseignant dans plusieurs universités africaines, le défunt a occupé de hautes fonctions en Guinée et mis son expertise au service du continent.



A la maison mortuaire de Lambanyi, famille, parents, proches et anciens collaborateurs pleurent la disparition d'un homme dont la vocation était de transmettre son savoir. La tristesse et la désolation se lisaient sur les visages des membres de la famille éplorée. Son deuxième fils, encore sous le choc, retient de son père un homme qui a cultivé l'amour au sein de sa famille.

« Il a su communiquer à ses enfants de grandes valeurs et de grandes vertus qui nous ac-

compagnent aujourd'hui. C'est aussi un homme qui a aimé son pays, qui est rentré en Guinée après avoir occupé de grandes fonctions à l'étranger pour servir son pays en tant que ministre de la Justice », a déclaré Hilaire Togba Zogbélémou.

En Guinée, le défunt avocat a enseigné dans les facultés de droit de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry puis à l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia. Il a également été membre du Conseil économique et social avant de siéger comme député. Son fils Hilaire, lui aussi avocat, a travaillé dans le cabinet de son père. « C'était un homme de rigueur, un homme sérieux, qui a toujours fait de l'excellence son créneau. Et il l'a communiquée à ses enfants. J'ai aussi été au cabinet avec lui en tant qu'avocat. Je l'ai connu en tant que père, patron, collaborateur, ami et confident. Je ne garde de lui que de

bons souvenirs », a-t-il ajouté.

Rencontré à la maison mortuaire à Conakry, Elhadj Amadou Togba, président de la Coordination des sages de la Guinée forestière à Conakry et ancien conseiller national au CNT, s'est exprimé sur la perte de cet homme qu'il considérait comme son propre fils. Ému et touché par la disparition du Professeur, qu'il a toujours considéré comme son fils, Elhadj Amadou Togba témoigne de leur proximité : « Il était toujours au-devant de tous les problèmes sociaux, rien ne se passait dans sa famille sans que je ne sois informé. D'ailleurs, son mariage avec Béatrice, chez qui nous sommes actuellement, c'est moi qui l'ai présidé ; j'étais son père de mariage. Donc c'est un décès qui m'afflige beaucoup. J'étais même en larmes, c'est pour cela que j'ai du mal à m'exprimer. Tout ce que je veux dire, c'est qu'ils ont perdu un grand homme. La Forêt a perdu un grand homme,

parce qu'il était un grand cadre. Il a occupé toutes les fonctions : ministre, magistrat, député, et il était aussi un conseiller de notre gouvernement. Donc ce que je peux dire, c'est que son décès nous préoccupe beaucoup, nous avons perdu un fils qui nous est cher. Ce que je retiens d'abord de lui, c'est qu'il a été quelqu'un de respectueux, qui respectait ses parents et qui a beaucoup participé à toutes les actions sociales qui se sont passées ici. Pour tout ce qui se passait dans sa famille, la première des choses qu'il faisait, c'était de m'informer. Donc je suis là en tant que père de famille. Dès notre arrivée, on m'a confié l'organisation des funérailles. », a ajouté le conseiller au CNT.

Le doyen met en avant l'intégrité morale du défunt. Selon lui, ce qui caractérisait le regretté professeur était son franc-parler. « C'était un homme de parole. C'est d'ailleurs ce qui a fait qu'il avait souvent des difficultés dans ses fonctions de magistrat, parce qu'il aimait dire la vérité. Il aimait dire la vérité et il la disait franchement. C'était un cadre intègre qui faisait son travail correctement, et il était aussi très humble. »

De son côté, le professeur Alya

Diaby, avec qui le défunt collaborait également à l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia, pleure lui aussi la disparition d'un cadre éminent dont le profil est rare en Guinée. Selon lui, le défunt a été son collaborateur dans la vie professionnelle. Cet enseignant à l'Université de Sonfonia a tenu à apporter ce témoignage : « Nous sommes effondrés, c'est une énorme perte. Ma dernière rencontre avec le Professeur remonte à ce samedi. Je suis venu trouver sa famille parce que le 10 juin dernier, il y avait une soutenance ; j'étais venu lui rendre compte, lui présenter ses prix et lui remettre son enveloppe. Je connais le Professeur depuis très longtemps. C'est moi qui l'ai reçu à la faculté de droit à l'époque où il a été chargé des cours de droit international. Il était également l'un des membres de notre conseil scientifique. » Le Pr Maurice Togba Zogbélémou s'est éteint à l'âge de 80 ans. La date des obsèques n'est pas encore fixée. Toutefois, Maître Hilaire Togba, fils du regretté professeur, a indiqué que son père souhaitait être inhumé à N'Zérékoré, sa ville natale, aux côtés de ses grands-parents.

Samuel Demba. D

Éducation

595 449 candidats attendus aux examens nationaux

Les examens nationaux démarrent le 18 juin 2026 sur l'ensemble du territoire guinéen. À quelques jours du lancement des épreuves, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Alpha Bacar Barry, assure que toutes les dispositions logistiques, pédagogiques et sécuritaires ont été prises pour garantir le bon déroulement des évaluations



Invité du journal de la RTG le 14 juin dernier, le ministre a indiqué que 595 449 candidats sont inscrits cette année aux différents examens nationaux, toutes filières confondues. Parmi eux figurent 281 486 filles, soit près de la moitié des effectifs.

Dans le détail, l'enseignement technique et la formation professionnelle enregistrent 26 026 candidats, dont 17 464 filles. L'enseignement général compte quant à lui 569 423 candidats, parmi lesquels 264 022 filles.

Selon Alpha Bacar Barry, l'ensemble du dispositif est désormais opérationnel. « Cet endroit que nous avons visité est le cœur de la préparation des examens nationaux. C'est là que se fait la préparation des sujets par les inspecteurs disciplinaires, c'est là que s'organise toute la logistique, c'est là également que sont élaborées les dernières consignes ainsi que les différentes mesures anti-fraude. Après avoir constaté de près le niveau d'avancement des travaux, je peux affirmer aujourd'hui que nous sommes prêts à 100

%. Nous sommes fin prêts à attaquer cette session et à dérouler des examens crédibles sur toute l'étendue du territoire national », a assuré Alpha Bacar Barry.

Face aux risques de fraude, le ministre affirme que des mesures spécifiques ont été mises en place afin de préserver la crédibilité des examens.

« Il s'agit d'un peu moins de 600 000 personnes qui vont entrer dans une zone d'évaluation et de stress. C'est donc un défi organisationnel majeur. Mais en face de nous, nous avons également malheureusement des compatriotes qui ont choisi le parti de la fraude et de la facilité. À ceux-là, nous demandons de rester tranquilles et de rester à la maison (...) Nous devons impérativement organiser des examens crédibles, capables de sécuriser le processus d'apprentissage et de garantir une évaluation juste de nos apprenants », a-t-il expliqué.

Le calendrier des évaluations a également été précisé. Les épreuves pratiques de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ouvrent le bal avant les examens d'entrée en 7^e année, le BEPC et enfin le Baccalauréat unique.

Le ministre a par ailleurs annoncé la mise en place d'une session de rattrapage pour une catégorie spécifique de candidats au baccalauréat.

« La session de rattrapage ne concernera pas tous les candidats au baccalauréat. Elle s'adressera à une petite partie d'entre eux, selon des critères

qui sont en cours de finalisation. Nous travaillons déjà à son organisation », a-t-il indiqué.

Évoquant les enjeux de développement du pays, Alpha Bacar Barry estime que la qualité des évaluations est indispensable à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, notamment dans la perspective du programme Simandou 2040.

Le ministre s'est également félicité de la forte participation des filles aux examens cette année, y voyant un signal encourageant pour l'avenir du système éducatif et du marché de l'emploi. « Cela démontre que les jeunes filles occupent désormais une place importante dans notre système éducatif. Notre responsabilité consiste maintenant à les maintenir à l'école, à les protéger et à les accompagner jusqu'à la fin de leur parcours scolaire », a-t-il affirmé.

Enfin, Alpha Bacar Barry a appelé les enseignants, les parents d'élèves et l'ensemble de la population à accompagner les candidats durant cette période d'évaluation.

« Un parent qui encourage son enfant à frauder est en train de construire un citoyen qui vivra dans la tricherie (...) La fraude, elle, représente simplement la facilité », a-t-il martelé.

Le ministre assure que tous les moyens matériels et logistiques ont été mobilisés afin d'éviter les dysfonctionnements observés lors de certaines sessions précédentes.

« Les inspections régionales de l'éducation sont prêtes, celles de l'enseignement technique également. Les DCE, les DPE ainsi que tous les enseignants sont à pied d'œuvre pour que nous ayons des examens crédibles, transparents et conformes aux standards attendus », a-t-il conclu.

Samuel Demba. D

Administration du Territoire

Installation du nouveau préfet par intérim de Siguiri

Le dimanche 14 juin 2026, l'on a procédé à l'installation du nouveau préfet par intérim de Siguiri. C'était sous la présidence du gouverneur de la région administrative de Kankan, le colonel Aly Badra Camara.



Dans son intervention de circonstance, le gouverneur de Kankan a donné les raisons de sa présence à Siguiri et a justifié les changements au sein de l'administration locale.

« L'objectif de ma présence à Siguiri est l'installation du préfet par intérim, du chef de cabinet et du secrétaire général chargé des collectivités. Ces décisions font suite au cri du cœur des sages et de la population face à l'agression anarchique de l'environnement par les machines Poclair. Ce phénomène ne concerne pas seulement Siguiri. Tout cadre qui sera impliqué dans cette affaire ne fera pas 24 heures dans la région », a fait savoir le colonel Aly Badra Camara.

Comme on le voit, les autorités entendent renforcer le contrôle de l'exploitation minière et lutter contre les atteintes à l'environnement.

Quant au nouveau préfet par intérim, le colonel Fayimba Mara, il a déclaré ceci : « Je remercie le Président de la République pour la confiance renouvelée placée en ma modeste personne en me désignant préfet de Siguiri. Je remercie également la population de Siguiri pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé. Je lui tends la main afin que nous conjuguions ensemble le même verbe pour le développement de notre préfecture ».

Il faut rappeler que le colonel Seny Silver Camara, préfet de Siguiri, le secrétaire général chargé des collectivités, le chef de cabinet et la directrice préfectorale de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, ont été suspendus de leurs fonctions par le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ibrahima Kalil Condé. Mamadou Oury

Double scrutin

Sept partis politiques demandent l'annulation des résultats provisoires de la DGE

Le double scrutin législatif et communal du 31 mai continue de susciter des contestations. Les résultats provisoires publiés par la Direction générale des élections (DGE) et transmis à la Cour suprême sont rejetés par plusieurs formations politiques qui dénoncent de nombreuses irrégularités.



Sept partis politiques ont déjà saisi la haute juridiction afin de contester ces résultats. Lors d'une conférence de presse animée le vendredi 12 juin 2026, ils ont dénoncé ce qu'ils considèrent comme une non-prise en compte de leurs suffrages et ont demandé à la Cour suprême de rétablir ce qu'ils qualifient de « vérité des urnes ».

« Nous, partis politiques signataires : RPR, NFD, MND, UNG, UDIR, NIC et UPR, avons pris acte de la publication par la Direction générale

des élections des résultats provisoires du double scrutin législatif et communal du 31 mai 2026 », a déclaré Diaby Doré, président du RPR.

Réaffirmant leur attachement aux principes démocratiques, à la paix sociale et à la stabilité du pays dans le contexte de la transition, les signataires ont exprimé leurs préoccupations face à ce qu'ils considèrent comme une « confiscation de la volonté populaire », poursuit le porte-parole du collectif.

Des résultats jugés incohérents :

Selon les responsables de ces partis, plusieurs chiffres publiés par la DGE seraient incompatibles avec les procès-verbaux. Ils citent notamment le cas de l'UDIR, crédité de 1 001 voix à l'échelle nationale alors

qu'un procès-verbal de centralisation de Tintioulen, dans la préfecture de Kankan, lui attribuerait à lui seul 2 366 voix.

Le RPR affirme également avoir obtenu 1 711 voix dans la seule commune urbaine de N'Zérékoré, alors que son total national officiel est fixé à 1 002 voix. Le parti soutient par ailleurs que plusieurs localités où ses délégués ont sécurisé les procès-verbaux totalisent déjà 6 971 voix.

Les signataires estiment que ces écarts traduisent une fraude à grande échelle.

Des anomalies statistiques et des violations du code électoral dénoncées. Les partis contestataires affirment avoir relevé des situations qu'ils jugent statistiquement improbables, notamment l'attribution d'un nombre identique de voix à plusieurs listes concurrentes dans certaines circonscriptions. Ils dénoncent également plusieurs violations présumées du code électoral, notamment : le non-affichage des résultats à l'extérieur de certains bureaux de vote, en violation de l'article 82 ; le non-respect du droit de regard et de signature

contradictoire des procès-verbaux par leurs représentants, contrairement aux dispositions des articles 83, 85 et 86.

Des résultats annoncés avant la fin des opérations de centralisation ?

Le collectif affirme que dans certaines circonscriptions, notamment à Labé et à Guékédou, des délégués siégeaient encore au sein des Commissions administratives de centralisation des votes (CACV) lorsque la DGE a annoncé les résultats provisoires à la télévision nationale. Pour les partis concernés, cette situation soulève des interrogations sur l'origine des chiffres publiés.

Un contentieux qui remonte à la validation des candidatures

Les responsables politiques rappellent que plusieurs de leurs formations avaient initialement été écartées du processus de validation des candidatures par la DGE avant d'obtenir gain de cause devant la Cour suprême. Ils estiment que les résultats provisoires s'inscrivent dans une continuité de ce

qu'ils considèrent comme une logique d'exclusion.

Les recours déposés devant la Cour suprême

Les sept partis disent avoir déposé des recours individuels devant la Cour suprême et demandent soit : un recomptage des voix à partir des procès-verbaux signés et affichés ; l'annulation du scrutin et l'organisation de nouvelles élections si les preuves de traçabilité des résultats ne peuvent être produites.

Appel au calme

Malgré leurs contestations, les partis signataires appellent leurs militants, sympathisants et l'ensemble des citoyens à faire preuve de calme et à respecter les institutions de la République dans l'attente de la décision de la Cour suprême.

« Ne cédon à aucune provocation. Restons mobilisés, avec dignité et fermeté, dans l'attente du verdict juridictionnel pour la défense exclusive de la démocratie », ont-ils conclu.

Samuel Demba. D

Journée de l'enfant africain

« Vous êtes la raison pour laquelle nous travaillons » (la ministre Patricia Lamah)

La Journée de l'Enfant Africain a été célébrée le mardi 16 juin au chapiteau du Palais du peuple à Conakry. La cérémonie, organisée par le ministère de la Femme, de la Famille et de la Solidarité, a réuni des représentants des institutions publiques, de la société civile, du Parlement des enfants ainsi que plusieurs partenaires.



Cette année, la commémoration était placée sous le thème : « Garantir l'accès des enfants à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement ». Un sujet présenté comme un enjeu majeur pour la santé, l'éducation et le bien-être des enfants.

Au-delà de la question de l'accès à l'eau potable, les interventions ont insisté sur la nécessité de renforcer la protection des enfants et de leur offrir un environnement favorable à leur développement. La ministre de la femme, de la famille et de la solidarité a demandé à la population, notamment aux parents, de prendre soin de leurs progénitures qui, forcément,

constituent leurs relèves.

« Chaque enfant qui grandit dans la dignité représente une promesse d'avenir pour notre nation », a-t-il été rappelé au cours de la cérémonie.

Cette célébration intervient dans un contexte marqué par une recrudescence des inquiétudes liées à la sécurité des enfants en Guinée. Ces derniers mois, plusieurs cas de disparitions d'enfants ont été signalés dans différentes localités du pays, suscitant l'émotion au sein des familles et de l'opinion publique.

Les organisateurs ont également souligné que de nombreux enfants restent confrontés à des conditions de vie difficiles. Selon les données présentées, plus de 4,5 millions de Guinéens ne disposent pas d'installations sanitaires adéquates, dont environ 2,3 millions d'enfants. Près de trois enfants sur quatre ne bénéficieraient pas encore d'un dispositif approprié de lavage des mains avec de l'eau et du savon.

Pour les intervenants, ces statistiques traduisent des réalités qui affectent directement le quotidien des enfants, notamment en matière de santé et de scolarisation.

L'absence d'infrastructures adaptées demeure un obstacle pour de nombreuses familles, particulièrement dans les zones rurales. S'adressant aux enfants, les responsables présents ont rappelé qu'ils demeurent au centre des préoccupations des acteurs engagés dans la promotion de leurs droits. « Vous êtes la raison pour laquelle nous travaillons chaque jour », a déclaré Patricia Adeline Lamah.

Instituée en mémoire des événements de Soweto en Afrique du Sud en 1976, la Journée de l'enfant africain vise chaque année à attirer l'attention sur les défis auxquels sont confrontés les enfants du continent et sur la nécessité de renforcer les mécanismes de leur protection.

Samuel Demba. D

Santé et Hygiène publique

La ministre Khaïté Sall procède à l'affectation de 2 542 fonctionnaires

La ministre de la Santé et de l'Hygiène publique (MSHP), Khaïté Sall, a procédé, par une décision officielle partagée sur la page Facebook du département, à l'affectation de 2 542 fonctionnaires à travers le pays.

Cette décision vise sans doute à combler le déficit criard de personnel médical dans les régions de l'intérieur. Elle répond à un impératif d'équité territoriale. Les professionnels de santé vont désormais être déployés de façon plus homogène. Les centres de santé communautaires, les hôpitaux préfectoraux et les directions régionales vont recevoir ce sang neuf. Selon Mosaiqueguinee.com, ce contingent massif comprend une grande variété de profils techniques, des médecins généralistes aux infirmiers, en passant par les sages-femmes et les biologistes. L'arrivée de ces 2 542 agents intervient alors que le département de la santé multiplie les chantiers d'envergure. Parmi les défis prioritaires attendus pour ces nouvelles recrues :

- Renforcement de la santé maternelle : Apporter un soutien immédiat aux nouvelles infrastructures de pointe, à l'image du nouveau service de Gynécologie, Obstétrique et Néonatalogie de l'Hôpital National Donka.
- Amélioration de la couverture rurale : Offrir des soins de qualité aux populations éloignées

des grands centres urbains. □ Sécurité sanitaire locale : Consolider les capacités de veille et de riposte face aux urgences épidémiologiques régionales.

Le ministère a d'ores et déjà invité l'ensemble des agents concernés à rejoindre sans délai leurs postes respectifs afin de finaliser les formalités d'installation auprès de leurs hiérarchies locales. Pour rassurer les candidats dont les noms ne figureraient pas encore sur cette liste, la direction du ministère a précisé que les dossiers des vagues de recrutement successives font l'objet d'un traitement progressif. De nouveaux actes administratifs d'affectation sont d'ores et déjà annoncés pour les jours à venir. Il s'agit d'un signal fort pour l'avenir de la santé publique en Guinée. La réussite de ce déploiement dépendra maintenant des mesures d'accompagnement logistiques pour garantir une insertion réussie de ces milliers d'agents sur le terrain, rapporte Mosaiqueguinee.com.

Une synthèse Mamadou Oury

Sanctions contre des responsables administratifs de Siguiiri

La justification du Gouvernement

Bah Oury

Le Gouvernement Bah Oury, par la voix de son porte-parole, Ousmane Gaoual Diallo, justifie les sanctions prises récemment contre plusieurs cadres et responsables administratifs à Siguiiri. Dans un entretien accordé à *Africaguinee.com*, il explique que ces mesures font suite à des manquements constatés dans l'application de l'interdiction des engins lourds sur les sites d'exploitation artisanale de l'or.



A la question de savoir pourquoi le Gouvernement intervient aujourd'hui dans la préfecture de Siguiiri, Ousmane Gaoual Diallo a répondu en ces termes : « Le Gouvernement intervient parce qu'il a été constaté que le communiqué conjoint du 13 mars 2026 interdisant l'utilisation des engins lourds dans l'exploitation artisanale de l'or n'a pas été appliqué de manière effective dans plusieurs localités de la préfecture de Siguiiri. Des missions d'inspection diligentées par les ministères concernés ont révélé la poursuite de l'utilisation de poclains, bulldozers et autres engins mécaniques sur des sites où leur présence est formellement interdite. Face à cette situation, le Gouvernement avait l'obligation d'agir pour faire respecter la loi et préserver l'autorité de l'État. Cette interdiction vise d'abord à protéger les populations et l'environnement. L'utilisation incontrôlée des engins lourds dans l'exploitation artisanale provoque la destruction des terres agricoles, la dégradation des cours d'eau, la pollution de l'environnement et met en danger la sécurité des communautés riveraines. Elle favorise également l'exploitation minière anarchique et le non-respect des règles établies par l'État. Le Gouvernement a donc le devoir de protéger les ressources naturelles du pays et de garantir une exploitation minière responsable. » Et parlant de la révocation de ces cadres de l'administration, il dira ceci : « Les inspections administratives menées sur le terrain ont mis en évidence des défaillances graves dans l'application des instructions gouvernementales.

Le communiqué du 13 mars 2026 était clair. Son exécution relevait de la responsabilité des services compétents de l'Administration du Territoire, des Mines, de l'Environnement ainsi que des Forces de Défense et de Sécurité. Lorsque des décisions de l'État ne sont pas appliquées et que des manquements sont constatés, le Gouvernement doit en tirer les conséquences.

Les révocations prononcées constituent donc des mesures de

responsabilité administrative fondées sur les conclusions préliminaires des inspections réalisées. Les mesures prises à ce stade sont des mesures conservatoires destinées à garantir le bon fonctionnement de l'administration et à permettre la poursuite des investigations dans les meilleures conditions. Les enquêtes administratives se poursuivent afin d'établir avec précision les responsabilités individuelles et institutionnelles dans les manquements constatés. Toutes les conclusions seront tirées conformément aux lois et règlements de la République. » Ousmane Gaoual Diallo rassure par ailleurs que le Gouvernement ne viserait pas du tout les exploitants artisanaux de l'or.

« Le Gouvernement reconnaît l'importance économique et sociale de l'exploitation artisanale pour de nombreuses familles guinéennes. L'objectif n'est pas d'interdire l'exploitation artisanale, mais de mettre fin aux pratiques illégales qui dénaturent cette activité et causent des dommages considérables à l'environnement et aux communautés locales. Le Gouvernement demeure engagé en faveur d'une exploitation artisanale organisée, légale, sécurisée et respectueuse des normes environnementales. », a-t-il soutenu. « Le Président de la République a fait du respect de l'autorité de l'État, de la protection de l'environnement et de la bonne gouvernance des ressources naturelles des priorités nationales. Le Gouvernement sera ferme dans l'application des lois et règlements de la République.

Aucune négligence, aucune complaisance et aucun manquement aux obligations de service ne seront tolérés lorsqu'il s'agit de défendre l'intérêt général. Les mesures prises à Siguiiri démontrent que l'État est déterminé à faire respecter ses décisions sur toute l'étendue du territoire national. C'est une exigence de bonne gouvernance, de justice et de responsabilité envers les générations présentes et futures. », a-t-il confié au site *Africaguinee.com*.

Une synthèse de Kéfina Diakité

Suspension de 139 cadres à Siguiiri

Ce qu'en pense Eric THIAM, ancien conseiller national de la transition

Dans une tribune intitulée "Suspension de 139 cadres à Siguiiri: un tournant décisif dans la gouvernance écologique en Guinée", Eric THIAM, magistrat et ancien conseiller national de la transition, se prononce sur ce sujet qui défraie la chronique nationale.



« La suspension historique de 139 cadres et agents du ministère de l'Environnement à Siguiiri par la ministre Djami Diallo marque un tournant décisif dans la gouvernance écologique en Guinée. Cette sanction administrative massive, provoquée par la complicité ou l'inertie face à l'orpaillage clandestin par pelles mécaniques (« poclains »), est un signal fort envoyé à toute la nation.

Elle rappelle que le lucre immédiat de l'exploitation minière incontrôlée ne saurait se substituer à la viabilité écologique de nos territoires, autrefois reconnus comme le grenier céréalier de l'Afrique occidentale. Cette décision politique majeure suscite une réflexion essentielle pour l'avenir de notre pays, que l'on peut analyser et renforcer à travers trois prismes fondamentaux.

L'articulation de la décision ministérielle à Siguiiri.

La décision de suspension massive prise par la ministre de l'Environnement à Siguiiri repose sur une synergie rigoureuse entre trois piliers fondamentaux : l'urgence scientifique, l'impératif juridique et l'obligation de remise en état. En premier lieu, l'urgence scientifique met en évidence la gravité du désastre écologique. Les sols de Siguiiri subissent un décapage irréversible de leur couche arable, ce qui détruit la biodiversité agro-écologique de la région. Parallèlement, l'utilisation massive d'engins lourds provoque une sédimentation et un envasement critiques des cours d'eau, menaçant directement le bassin du Niger.

En deuxième lieu, cette réalité physique trouve sa réponse dans l'impératif juridique.

Les infractions constatées à Siguiiri, notamment l'usage illégal de pelles mécaniques (« poclains ») sans Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), violent frontalement l'article 108 du Code Minier guinéen.

Face à cette rupture de l'ordre public écologique, le ministère a activé le levier des sanctions statutaires.

En application de la Loi portant Statut de la Fonction Publique, les 139 cadres et agents ont été suspendus pour faute lourde, sanctionnant leur inertie ou leur complicité. En troisième lieu, la

finalité de cette action administrative est d'enclencher l'obligation de remise en état des sites. Conformément à l'article 142 du Code de l'Environnement guinéen, la sanction n'est qu'une étape préliminaire qui doit impérativement déboucher sur la réfraction des sols, le comblement des fosses et la revégétalisation obligatoire des plaines dégradées.

En combinant la rigueur des faits scientifiques à la force de la loi, cette décision vise un objectif ultime : restaurer l'équilibre écologique de Siguiiri, condition sine qua non pour garantir la souveraineté alimentaire, ainsi que la survie démographique et économique de la nation guinéenne face au mirage de l'orpaillage incontrôlé.

La qualification juridique de la faute : complicité et faute lourde.

La suspension de 139 cadres et agents ne relève pas d'une simple mesure d'humeur politique, mais d'une application stricte de la responsabilité administrative :

Le détournement de l'orpaillage traditionnel :

Le Code Minier guinéen (2011) définit l'orpaillage comme une activité strictement artisanale et manuelle. L'introduction de pelles mécaniques (poclains) transforme de facto l'activité en exploitation semi-industrielle ou industrielle illégale, car non déclarée.

La rupture du devoir de contrôle :

Selon la Loi L/2019/0027/AN portant Statut général des fonctionnaires en Guinée, tout agent public est responsable de l'exécution des missions qui lui sont confiées. L'inaction ou la complaisance des inspecteurs de l'environnement face à l'usage d'engins lourds est qualifiée de faute lourde par omission, justifiant la suspension conservatoire immédiate avant le conseil de discipline.

1. Le cadre d'application des sanctions et poursuites :

La décision ministérielle ouvre la voie à un double niveau de responsabilité pour nettoyer l'administration à Siguiiri :

2. Sur le plan administratif :

La suspension prive immédiatement les agents de leurs fonctions et de leurs prérogatives de puissance publique, gelant l'attribution des passes-droits qui alimentaient le système de corruption locale.

3. Sur le plan pénal (Art. 110 et suivants du Code de l'Environnement de 2019) :

Le code guinéen prévoit des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes pour quiconque détruit l'environnement ou facilite cette destruction.

Si la complicité de corruption est avérée, le dossier peut

être transféré devant la CRIEF (Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières) pour détournement de ressources publiques et criminalité environnementale. 1. Les impératifs techniques et scientifiques de la restauration. La suspension des cadres n'est que la première étape. Le véritable défi que doit initier cette décision est la réhabilitation écologique des terres détruites à Siguiiri, régie par l'article 142 du Code de l'Environnement :

Le reprofilage topographique :

Les exploitants (et l'État subsidiairement) doivent obligatoirement combler les fosses béantes laissées par les pelles mécaniques pour stabiliser le terrain et éliminer les risques d'effondrement ou de création de nids à moustiques (vecteurs de paludisme).

La reconstitution de la couche arable :

Scientifiquement, il est indispensable de stocker la terre végétale (horizon A) lors des fouilles pour la réétaler en surface après le comblement.

À Siguiiri, une revitalisation par des engrais verts (légumineuses fixatrices d'azote) est requise pour réamorcer la biologie des sols détruits.

La dépollution et la déconnexion hydraulique :

Il est urgent d'isoler les zones de lavage d'or pour empêcher les boues d'argile de se déverser dans le fleuve Niger et ses affluents, restaurant ainsi la clarté de l'eau nécessaire à la photosynthèse aquatique. 1. L'impact sur le modèle économique guinéen. Cette décision force la Guinée à repenser son modèle de développement économique en sortant du mirage de l'or à court terme :

Coût d'opportunité économique :

L'or extrait illégalement enrichit une minorité et s'évapore souvent hors des circuits officiels, tandis que la destruction des plaines de Siguiiri oblige l'État à importer du riz à grands frais, dégradant la balance commerciale.

Souveraineté alimentaire vs Rentabilité minière :

La ministre rappelle, par cette décision, que la sécurité alimentaire de la nation guinéenne ne peut être sacrifiée. L'or ne se mange pas ; la destruction durable du « grenier » de la Haute-Guinée menace directement la survie démographique de la région. », a écrit Éric THIAM.

Mamadou Oury

Lire l'Aigle Infos, c'est lire la vérité et la vertu

Nouvelle ville de Conakry

Les projets résidentiels Nova marina et Voiles blanches présentés au public

Le vendredi 12 juin 2026, selon le site Mosaïqueguinee.com, la société Guinea MAR Xingchen Immobilier et Construction S.A, maître d'ouvrage du projet de la Nouvelle Ville de Conakry, a présenté officiellement les projets résidentielles Nova Marina et Voiles Blanches.



Dans son intervention de circonstance, le Directeur général adjoint de MAR Xingchen Immobilier et Construction S.A., Ma Weichao, a déclaré : « Nous sommes réunis aujourd'hui pour le lancement officiel des travaux et de la commercialisation de deux projets résidentiels majeurs de la première phase de la Nouvelle Ville de Conakry, Nova Marina et Voiles Blanches. La Nouvelle Ville de Conakry se veut une cité côtière moderne tournée vers l'avenir. Située au nord-ouest de la capitale guinéenne, en bordure de l'océan Atlantique, elle bénéficie d'un emplacement stratégique, à environ 10 kilomètres du centre historique de Conakry et à près de 6 kilomètres de l'aéroport international. À terme, elle deviendra un pôle urbain intégré de premier plan en Afrique de l'Ouest. ».

Il précisera que Nova Marina comprendra des immeubles résidentiels, des villas de standing ainsi qu'une rue commerciale en bord de mer. « Le projet est conçu comme une communauté internationale de qualité destinée aux cadres guinéens, aux professionnels, aux entrepreneurs ainsi qu'aux investisseurs étrangers à la recherche d'un cadre de vie moderne et attractif », dira-t-il. Quant au directeur gé-

ral de Sinohydro, Li Zhibin, il s'est félicité de l'avancement des travaux réalisés à ce jour.

« Le projet de la Nouvelle Ville de Conakry est un important projet social issu de la coopération sino-guinéenne. Il traduit une nouvelle vision du développement urbain de Conakry. Depuis le lancement des travaux, grâce au soutien constant des autorités guinéennes ainsi qu'à la coordination efficace des ressources locales et chinoises assurée par la société MAR Xingchen, le projet progresse de manière satisfaisante.

À ce jour, des avancées significatives ont été enregistrées dans la réalisation des infrastructures municipales et des bâtiments. Tous les jalons prévus sont respectés conformément au calendrier d'exécution », a-t-il martelé.

Le Directeur national de l'Architecture, de la Construction et du Logement, Sékouba Diaby, a pris la parole au nom de son ministre. « Sous le leadership de Son Excellence le Président de la République Mamadi Doumbouya, le Gouvernement s'est engagé dans une politique ambitieuse de modernisation des infrastructures, de planification urbaine et de promotion d'un habitat décent pour tous. Dans ce contexte,

le projet de la Nouvelle Ville de Conakry constitue une initiative majeure qui s'inscrit parfaitement dans la vision nationale d'un développement urbain durable, organisé et inclusif. », a-t-il déclaré.

Et d'ajouter : « Il s'agit d'une ville intégrée où l'habitat, les infrastructures, les services, les espaces commerciaux, les équipements publics, les loisirs et la protection de l'environnement évoluent de manière harmonieuse au bénéfice des citoyens. Ces deux programmes résidentiels constituent non seulement les premières composantes visibles de la Nouvelle Ville de Conakry, mais également un signal fort adressé aux investisseurs nationaux et internationaux quant aux opportunités qu'offre désormais le secteur de l'habitat en Guinée. ».

Sékouba Diaby mettra l'occasion à profit pour réaffirmer la volonté du Gouvernement de poursuivre les réformes engagées dans le secteur immobilier. « Face à une urbanisation rapide et à une demande croissante en logements, l'État encourage les investissements structurants capables d'élargir l'offre résidentielle, de créer des emplois et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations. Le Gouvernement poursuit ses efforts en faveur de la modernisation du cadre réglementaire, de la sécurisation foncière, de l'amélioration des mécanismes de financement du logement, de la promotion des partenariats publics-privés et de la création de villes et quartiers durables répondant aux standards internationaux. », a martelé M. Diaby.

Mamadou Oury

TPI de Dixinn

L'affaire Hadya renvoyée au 1er juillet pour la suite des plaidoiries et réquisitions.

Le mercredi 17 juin 2026, les créateurs de contenus Ahmed Saada Diallo "Saad" et Mamadou Alpha Baldé "SoprAlpha", ainsi que l'artiste Hadiatou Bah "Bandirou", étaient à la barre du tribunal de première instance de Dixinn, après la jonction des procédures engagées contre eux.



Pour rappel, ces trois personnes sont poursuivies pour des faits présumés de proxénétisme, de trouble à l'ordre public et atteinte à la dignité des individus par le biais d'un système informatique. Lors de la phase des plaidoiries et des réquisitions, l'avocat de la partie civile, M^e Ibrahim Baldé, a tenu

à rappeler la gravité du préjudice subi par l'entreprise Bellingham, qu'il défend. Selon lui, l'honneur de la société a été bafoué par les propos de l'artiste Hadiatou Bah, largement relayés sur les plateformes des deux créateurs de contenus. Il s'est appuyé sur les accusations de prostitution et de racket tenues par l'artiste, bien que celle-ci se soit ravisée lors de l'audience. M^e Baldé a demandé au tribunal de retenir les trois prévenus dans les liens de la prévention pour diffamation et dénonciation calomnieuse à l'égard de son client, tout en réclamant leur condamnation au paiement d'un franc symbolique à titre de dommages et intérêts. La partie civile a aussi exigé que les prévenus soient contraints de publier une nouvelle vidéo

contredisant la première, afin de laver la réputation de M. Alpha Oumar Diallo, propriétaire de l'établissement Bellingham. Le ministère public, pour sa part, a relevé la gravité des actes posés. « Il s'agit de proxénétisme, de trouble à l'ordre public et à la dignité des individus par le biais d'un système informatique », fera remarquer le procureur. Et de soutenir que leur interpellation faisait suite à une apologie du proxénétisme par Hadiatou Bah, diffusée par les deux créateurs de contenus, troublant ainsi l'ordre public et social en violation de la loi sur la cybercriminalité. « Dans ces séquences vidéos, on faisait la promotion du proxénétisme en encourageant les jeunes filles à la prostitution », dira le magistrat.

Cacao

A Abidjan, Ghana et Côte d'Ivoire annoncent des mesures communes pour faire face à la crise

Mardi 16 juin 2026, les présidents Alassane Ouattara et John Dramani Mahama animaient, à Abidjan, un sommet de l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana. À travers ce sommet, les deux premiers producteurs mondiaux de cacao (ils représentent 60% de la production mondiale), se serrent les coudes. Les deux chefs d'États veulent initier une réponse « coordonnée » face au contexte mondial volatile. Le président ivoirien Alassane Ouattara et son homologue ghanéen John Dramani Mahama animaient ce mardi 16 juin, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, un sommet de l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana, une organisation intergouvernementale des pays producteurs de cacao. Mardi soir, les chefs d'État ont annoncé deux décisions principales. D'abord, l'harmonisation des prix du cacao entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, qui signifie que le Conseil Café-Cacao et le Cocabod devront se consulter pour fixer le prix. Ensuite, l'alignement du calendrier de la campagne de commercialisation du cacao entre les deux pays, qui va désormais démarrer simultanément le 1er septembre. Certains producteurs y voient un acte positif : car le 1er septembre, c'est la rentrée scolaire. Cela permet de lever les difficultés financières auxquelles les planteurs sont confrontés chaque année à cette période. Mais, surtout, les deux pays ont décidé l'ouverture de l'Initiative Cacao à d'autres pays du continent : le Cameroun et le Nigeria, notamment, qui n'ont pas encore officiellement réagi. S'ils acceptent cette démarche, « l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire Ghana représenterait alors au moins 75% de la production mondiale du cacao, explique un acteur de la filière. Cela permettrait de mieux peser sur les négociations avec les industriels. Car les deux pays seuls ne peuvent

pas bouculer le marché ». L'idée est de parler d'une seule voix sur les marchés internationaux et de partager les bonnes pratiques. « Nous devons agir ensemble », ont d'ailleurs déclaré les deux chefs d'État, face à un parterre d'officiels ivoiriens et Ghanéens. **La solidarité des pays face à un contexte difficile** Alassane Ouattara, le président ivoirien a rappelé le contexte difficile : le vieillissement des plantations, le changement climatique ou encore les effets de l'orpaillage illégal. « La volatilité des prix pèse sur les revenus de nos planteurs et nos finances publiques : aucun de nos États ne peut, à lui seul, absorber de tels chocs », a souligné le président ivoirien. Le président Ghanéen, John Dramani Mahama, a quant à lui rappelé l'urgence de mettre en commun la recherche scientifique sur les maladies qui déciment les plantations de cacao, notamment le « swollen shoot ». D'autant plus que les industriels cherchent -et trouvent- actuellement des substituts aux fèves de cacao, afin de réduire leurs achats de cette matière première. Ces dernières semaines, le collage des pays producteurs de cacao, réunis au sein de l'ICCO, mène des discussions à Bruxelles pour demander des efforts de la part des industriels du chocolat. Interpellés mardi sur cette question, les deux chefs d'État ont ironisé sur cette situation. « Qui veut manger du chocolat sorti de laboratoires ? » a lancé John Dramani Mahama, en rappelant que les consommateurs « sont soucieux de leur santé et se tournent davantage vers des produits biologiques ». Une manière de relativiser cette situation, tout en espérant que le cacao du Ghana et de la Côte d'Ivoire sera toujours demandé sur les marchés. **RFI**

« Tout le monde sait que le racket se produit à Bellingham ainsi que la prostitution, tout le monde m'interpelle pour avoir des filles. Je leur demande 500.000 GNF. Soit 200.000 pour moi et 300.000 pour la fille, parce qu'on ne doit pas tripoter une fille sans rien lui donner. C'est pourquoi, dans mon album, j'ai dit qu'il faut payer avant de monter », fera-t-il observer. « Le proxénète est une personne qui tire profit de la prostitution d'autrui et qui encourt une peine de deux à cinq ans d'emprisonnement. Ils ont banalisé les faits en faisant croire que le proxénétisme était une activité légale (...). Il faut que ça s'arrête. Les faits sont dangereux, les contenus sont dangereux. Les deux créateurs de contenus ont estimé qu'il ne fallait rien censurer, mais avec le recul, ils ont mesuré la gravité de leurs actes », a ajouté le procureur. Le ministère public demandera par la suite au tribunal de retenir les trois prévenus dans les liens

de la prévention. Pour le cas spécifique de l'artiste Hadiatou Bah "Bandirou", le parquet a requis sa condamnation pour proxénétisme et diffusion de données de nature à troubler la sécurité publique et à porter atteinte à la dignité humaine. Il a demandé une peine de deux ans d'emprisonnement assortis de sursis et une amende de 25 millions de GNF. Pour ce qui est des créateurs de contenus Saad et SoprAlpha, le procureur a demandé qu'ils soient reconnus coupables de diffusion de contenus de nature à troubler la sécurité publique et à porter atteinte à la dignité humaine. Il a requis contre chacun d'eux un an d'emprisonnement assorti de sursis et 15 millions de GNF d'amende, ainsi que le retrait obligatoire des contenus litigieux de tous leurs réseaux sociaux pendant une durée de six mois. L'affaire a été renvoyée au 1er juillet par le tribunal pour la suite des plaidoiries et des réquisitions. **Mamadou Oury**

Mali

La Cour suprême prolonge le calvaire judiciaire du militant Clément Dembélé qui reste en prison



Au Mali, la Cour suprême refuse de statuer sur le dossier de Clément Dembélé, militant anticorruption en prison depuis novembre 2023. Soupçonné d'avoir menacé de mort le président de transition, le général Assimi Goïta, dans un enregistrement qui avait circulé sur les réseaux sociaux, Clément Dembélé avait rapidement été blanchi. La justice malienne a même ordonné sa libération, mais ses péripéties judiciaires n'ont jamais pris fin. Ce 15 juin, un nouvel épisode pour le moins grotesque s'est joué devant la Cour suprême. Résultat : cette figure de la société civile est maintenue en prison. Cela fait plus de deux ans et demi que Clément Dembélé est derrière les barreaux au Mali. Une expertise technique avait révélé dès mars 2024 que ce n'était pas sa voix qui menaçait Assimi Goïta dans l'enregistrement incriminé. Le juge d'instruction en charge de l'affaire a ensuite ordonné à plusieurs reprises sa libération et le classement sans suite de l'affaire pour « manque de preuves ».

Mais le procureur du pôle judiciaire anti-cybercriminalité, puis le procureur de la Cour d'appel, s'y sont opposés, préférant désigner un nouvel expert. Les avocats de Clément Dembélé ont alors sollicité la Cour suprême pour faire confirmer le non-lieu prononcé. Mais ce 15 juin, de source judiciaire, la Cour a refusé de statuer. Le rapporteur explique qu'un reçu de consignation, c'est-à-dire le justificatif de paiement d'une démarche effectuée par les avocats de Clément Dembélé, manquait au dossier pour le pourvoi permettant de transférer le dossier de la Cour d'appel à la Cour suprême. Ce que la défense conteste fermement. La Cour a cependant suivi l'avis du rapporteur et pris une décision d'irrecevabilité. Joint par RFI, les avocats de Clément Dembélé n'ont pas souhaité commenter. « Manigance pour le maintenir en prison » « Bien sûr que les avocats ont payé, et bien sûr qu'ils ont versé le reçu au dossier, s'emporte un proche de Clément Dembélé. On parle de 10 000 francs CFA (15 euros) ! Et comment le dossier aurait été transmis à la Cour suprême, accepté par le greffe et enregistré au rôle du tribunal si le dossier était incomplet ? » L'entourage du militant anticorruption dénonce « une nouvelle manigance pour le maintenir en prison ». « Ils ont enlevé le reçu du dossier pour empêcher le jugement, accuse un proche.

Ils font tout pour qu'il reste en prison plus longtemps ». « C'est du vrai n'importe quoi, commente encore un magistrat malin en poste. Ce dossier est un montage grotesque. » Sollicité par RFI, le procureur de la Cour suprême n'a pas donné suite. « Une situation injustifiable, emblématique de la prison arbitraire au Mali » Joint par RFI, l'expert indépendant mandaté par les Nations unies sur les droits humains au Mali se dit « vivement préoccupé » par la décision de la Cour suprême. « Le respect des recours effectifs est essentiel au maintien de l'État de droit et à la protection des droits de l'homme », commente Eduardo Gonzalez, qui rappelle que « Clément Dembélé bénéficie de décisions de justice qui n'ont trouvé aucun fondement aux accusations portées contre lui. Malgré ces décisions, Clément Dembélé a passé plus de deux années et demie en prison ». « Sa situation est injustifiable, poursuit l'expert en droits humains, et elle est devenue emblématique de la prison arbitraire au Mali. J'exhorte vivement les autorités maliennes à agir et à veiller à ce que le cas de Clément Dembélé soit finalement réexaminé, en conformité avec les engagements du Mali. Clément Dembélé est victime d'une détention arbitraire, et toutes les personnes qui se trouvent dans la même situation ont droit à la liberté ».

RFI

G7

Tapis rouge pour Donald Trump à Évian, mais sans Emmanuel Macron pour l'accueillir

Le sommet du G7 vient de débuter. Et un premier dîner est organisé ce soir pour amorcer les discussions. Il est réservé aux dirigeants des 7 pays du groupe auxquels s'ajoutent les représentants de l'Union européenne. Demain, les conjoints seront présents au dîner de gala. La discussion de ce soir est particulièrement importante. Mais avant le début du dîner, l'arrivée de Donald Trump ne s'est pas déroulée comme prévu. La mécanique annoncée semblait bien huilée. L'Élysée avait fait savoir à quel point Donald Trump allait avoir un traitement de faveur lors de ce G7 d'Évian, à commencer par un privilège annoncé, inscrit au programme du sommet noir sur blanc. Le président américain devait être le seul dirigeant accueilli aujourd'hui par Emmanuel Macron en personne sur le tapis rouge. Mais quand « the beast » (la bête, c'est le surnom de la voiture blindée dans laquelle circule Donald Trump) est arrivée devant l'hôtel Royal, où a lieu le sommet, le président Emmanuel Macron n'était pas là. Donald Trump est sorti, mais sur le tapis rouge, c'est

un inconnu du grand public, le chef du protocole de l'Élysée, qui s'est avancé pour lui serrer la main. Un couac protocolaire ? « Pas de surinterprétation », avance l'entourage d'Emmanuel Macron qui finissait, nous dit-on, son entretien avec le président brésilien Lula. Une explication pas forcément convaincante tant le storytelling autour de l'importance de la présence de Donald Trump à Évian avait été diffusé auprès de la presse. Alors s'agit-il d'un message politique ? Un signe de fâcherie ? Une prise de distance ? Donald Trump n'a pas manifesté de contrariété sur le moment. Il a lancé aux journalistes : « Everything is very nice. Thank you ». « Tout est super. Merci ». Les deux présidents se sont ensuite exprimés ensemble face caméra avant leur entretien bilatéral. Un échange cordial mais pas chaleureux. Emmanuel Macron a remercié Donald Trump d'être là, il a parlé d'un « accord essentiel » avec l'Iran. Donald Trump a évoqué son ami spécial Emmanuel, mais il n'a pas manifesté beaucoup d'enthousiasme sur la proposition d'une mission franco-britannique de sécuri-

sation du détroit d'Ormuz, affirmant qu'il n'avait pas besoin de beaucoup d'aide et que le détroit serait « complètement ouvert vendredi ». Sur l'Ukraine, Donald Trump a été plus encourageant. Le président américain s'est félicité des conversations qu'il avait eues dimanche 14 juin avec Volodymyr Zelensky et Vladimir Poutine et a expliqué qu'il pensait pouvoir « faire quelque chose ». Demain une session spéciale sur l'Ukraine est prévue en présence du président Zelensky. Emmanuel Macron espère pouvoir obtenir un engagement américain pour avancer vers la paix et faire pression sur Moscou. C'est l'autre grand enjeu de ce G7 avec les discussions pour préciser les contours de l'accord avec l'Iran, sur la supervision de la neutralisation des stocks d'uranium enrichi, la protection du Liban et donc la réouverture du détroit d'Ormuz. Avec en prime un petit sujet : droits de douane. Quelques heures avant son arrivée, Donald Trump a encore menacé de taxer les vins français si Paris ne lève pas une taxe de 3 % sur les revenus réalisés sur son territoire par les entreprises technologiques, y compris les géants américains comme Facebook, Amazon, Apple et Alphabet, maison mère de Google.

RFI

Centrafrique

Ouverture du procès contre François Bozizé, jugé par contumace



La Cour pénale spéciale a ouvert ce mardi à Bangui le procès de François Bozizé dans l'affaire de Bossembélé. En exil en Guinée-Bissau, l'ancien chef de l'État est jugé par contumace aux côtés de trois de ses principaux officiers militaires. Tous sont poursuivis pour des crimes contre l'humanité présumés commis entre 2009 et 2013 à Bangui, Bossembélé et Bouar. Il s'agit du sixième procès organisé par la Cour pénale spéciale depuis le début de ses activités en République centrafricaine en 2018.

À l'ouverture de l'audience, les juges ont procédé à la lecture des charges retenues contre les quatre accusés, avant de revenir sur le contexte et l'historique des faits. Dans leur box, Eugène Barret Ngaïkosset, Vianney Semndiro et Firmin Junior Danboy comparaissent vêtus de combinaisons orange. L'ancien président François Bozizé, absent à l'audience, est néanmoins jugé conformément aux dispositions légales. « Il a été régulièrement considéré, rapporte Jean-Alexandre Tindano, représentant du par-

quet spécial. On a procédé par mandat d'arrêt qui a même été rendu public. Il ne s'est pas présenté, alors la cour est autorisée à procéder à son absence. Pour rester conforme et pour placer la cour dans le respect des standards internationaux, on a décidé qu'il ait un avocat autorisé à suivre le procès jusqu'à la fin. »

Avant le procès, la défense a soulevé une exception d'irrecevabilité. Selon les avocats, les crimes contre l'humanité n'ont été intégrés dans la législation centrafricaine qu'en janvier 2010, en application du Statut de Rome. Ils estiment que des faits antérieurs à cette période ne devraient pas être retenus dans la procédure. Une requête rejetée par la Chambre d'assises.

Malgré ce rejet, Me Edith Douzima, l'un des quatre avocats de la défense, reste confiante. « C'est une chose de reprocher à un accusé un certain nombre des faits. Mais ce sont les débats qui vont déterminer. Parmi les faits qui lui ont été reprochés, il se peut qu'il soit coupable ou non. Mais il faut retenir que c'est un principe universel. François Bozizé est supposé innocent jusqu'à ce qu'il y ait un jugement passé en force. » Les débats reprendront ce jeudi devant la Cour pénale spéciale.

RFI

Marche pour le 50e anniversaire du soulèvement de Soweto

Le passage de flambeau entre générations

L'Afrique du Sud a célébré hier les 50 ans du soulèvement de Soweto. Le 16 juin 1976, des milliers d'étudiants battaient le pavé contre une loi sur l'apprentissage en Afrikaans - langue de la minorité blanche au pouvoir à l'époque. Une manifestation que la police avait réprimée dans le sang. Un tournant dans la lutte anti-apartheid. Valentin Hugues a participé à une marche commémorative sur les lieux du drame. Dans les rues de Soweto, Seth Mazibuko donne un peu de contexte sur le lieu du rassemblement : « On appelle ce lieu le «carrefour de la confrontation». C'est ici que la police a lâché les chiens, puis qu'elle a commencé à tirer. Ce n'était pas une scène très réjouissante qui s'est déroulée ici, quand nous avons commencé à compter les corps... »

Des jeunes défilent à Soweto, en Afrique du Sud, le mardi 16 juin 2026, pour commémorer les 50 ans des manifestations étudiantes qui ont marqué un tournant dans la lutte contre l'apartheid. AP Photo/Themba Hadebe - Themba Hadebe Aujourd'hui, les forces de l'ordre sécurisent la marche. Les voitures et sirènes de police ne font plus peur aux manifestants.

« Avant, se rassembler ici était dangereux, mais maintenant, on peut le faire pacifiquement, sans faire face aux armes, sans se faire tabasser. On est vraiment reconnaissants », explique Mulalo, un jeune dans la marche. Comme Mulalo, de nombreux écoliers

en uniforme sont en tête de cortège. « Imaginez-vous en train de lutter contre des armes à feu sans rien pour vous défendre ; je tiens donc à les remercier, car ils ont fait preuve de courage », dit cette étudiante. « À l'époque, nous étions opprimés, mais nous avons aujourd'hui des droits et nous bénéficions d'une meilleure éducation », souligne cette autre étudiante.

Seth Mazibuko, ancien leader étudiant impliqué dans le mouvement étudiant de Soweto de 1976, répond à une question lors d'un point de presse au Mémorial du 16 juin, à Soweto, en Afrique du Sud, le lundi 15 juin 2026. AP Photo/Themba Hadebe - Themba Hadebe Mais cette marche symbolise aussi le passage de flambeau entre générations, rappelle Seth Mazibuko, 66 ans aujourd'hui, que l'on retrouve dans le cortège : « Nous avons fait ce que nous devons faire, en tant que génération 1976. Maintenant, nous voulons que les jeunes nous guident, et nous les suivrons. » 50 ans plus tard, la jeunesse sud-africaine lutte différemment, principalement pour un meilleur accès à l'emploi. Le Market Theatre a permis de créer un espace pour que les gens puissent venir montrer leurs douleurs. Nous, on faisait ça de façon ludique, avec l'idée d'éduquer et de divertir en même temps. Les populations blanches ne connaissaient rien aux ghettos, alors on leur a amené le township sur scène, ici, en pleine ville... »

RFI